



## PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance ordinaire du 22 mai 2025

Le Conseil municipal, régulièrement convoqué le 16 mai 2025, s'est réuni en séance ordinaire à la salle polyvalente, le jeudi 22 mai 2025 à dix-neuf heures, sous la présidence de M. Bruno MARECHAL, Maire.

**Étaient présents** : M. Bruno MARECHAL, Maire. M. Baptiste TALLAN, M. Christian BILLOT, Mme Marie-Laurence PIERRE, Adjoint. Mmes Stéphanie BARDIN, Nadine SENDEL. MM. Victor GRAVELET, Jean-Marc CHERTIER, Yvan BOUTREAU, Marc DUTARTRE, conseillers Municipaux.

**Absents excusés** : Mmes Agnès SZWIEC, Virginie MARTIN-GREGUY, Magali DEFLANDRE. M. Xavier MORAND.

**Absent non excusé** : Mme Léonie GARCIA.

**Pouvoirs** : Mme Virginie MARTIN-GREGUY à Mme Stéphanie BARDIN, Mme Magali DEFLANDRE à Mme Marie-Laurence PIERRE, Mme Agnès SZWIEC à M. Baptiste TALLAN. M. Xavier MORAND à Bruno MARECHAL

**Secrétaire** : Baptiste TALLAN.

Monsieur le Maire ouvre la séance à 19h00.

Monsieur le Maire remercie Christian BILLOT pour sa présence et lui souhaite un excellent retour dans la vie municipale.

Monsieur le Maire informe que la commune a signé 5 devis depuis le dernier conseil municipal, à savoir :  
Manutan collectivités : Commande de chaises pour la BCD du périscolaire : 289,80 € HT  
SAET : Réparation des pompes de relevage de la salle polyvalente : 3 900,00 € HT  
SAS DEUSS : Réalisation d'une rallonge extérieure pour l'alimentation du Marché durant les travaux de la place du 8 mai 1945 : 426,00 € HT  
Climatec services : Réparation de chasses d'eau à l'école maternelle : 655,32 € HT  
Reliure dorure Claude Doucet ; Reliure de 2 registres de délibérations : 276,00 € HT

### **1. Approbation du procès-verbal du 24 avril 2025**

Après en avoir délibéré, le conseil municipal a décidé par 13 voix « pour » et une « abstention » (Christian BILLOT) d'adopter le procès-verbal du 24 avril 2025.

### **2. Marchés publics – Avenants marché de travaux place du 8 mai**

Baptiste TALLAN expose que dans le cadre du projet de réaménagement de la place, il a été envisagé de revoir les réseaux de l'extension nord située derrière l'épicerie. Actuellement il s'agit du domaine privé et cette parcelle sera classée à terme dans le domaine public communal. Toutefois, une pompe de relevage située à cet endroit nécessite régulièrement des interventions de maintenance. Il a également été décidé de revoir les assainissements des 3 logements situés derrière la mairie. Ces travaux représentent une plus-value de 40 462,89 € HT. De plus, la commune ne souhaite plus réaliser l'extension du parking de la salle polyvalente dans la mesure où le gain de places de parking n'est pas significatif. Le devis initial du marché correspondant à cette zone s'établissait à 68 834,08 € HT et comprenait l'extension du parking de la salle polyvalente représente 36 941,61 € H.T. qui n'est plus envisagée à ce jour.

Tenant compte de la plus-value et de la moins-value, le marché de travaux représente une plus-value finale de 3 521,28 € HT.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal a décidé par 12 voix « pour », une « abstention » (Jean-Marc CHERTIER) et un « contre » (Nadine SENDEL) :

1° d'adopter l'avenant n°1 du lot n°2 au marché de réaménagement de la place de la mairie et de ses abords proposés par la société Colas d'un montant de 3 521,28 € HT ;

2° d'autoriser M. le Maire ou son adjoint à signer tout document nécessaire à l'application de la présente délibération.

### **3. Marchés publics – Achat de mobiliers pour la salle du conseil municipal – Choix de l'entreprise**

M. le Maire informe que les travaux de la salle du conseil municipal ont bien commencé et le placo a été monté ce jour.

Baptiste TALLAN expose que le service technique a démonté la salle du conseil avec l'électricien. Le planning des travaux est respecté. Dans le cadre de la réfection de la salle du conseil municipal, la commune a lancé une consultation pour l'achat de mobiliers à savoir notamment, des chaises, des tables ainsi qu'un bureau pour la célébration des mariages.

Les trois entreprises suivantes ont été consultées et ont déposées les offres suivantes :

UGAP : 14 976,02 € HT

Manutan Collectivités : 10 430,81 € HT

Dactyl Buro Aménagement : 10 427,02 € HT

En termes de qualité produit et d'un point de vue financier, c'est l'offre de la société Dactyl Buro Aménagement qui est la mieux placée. Il a été choisi des tables basculantes pour faciliter leur déplacement et elles seront équipées de prises électriques ainsi que des prises USB. Les chaises disposeront d'une assise et d'un dossier avec un tissu de bonne qualité. Pour le bureau du Maire, il a été choisi une table qui permettra de correspondre à la fois aux besoins des conseils municipaux et ceux des mariages. Le nombre de tables et de chaises a été appréhendé en quantité suffisantes si la commune venait à passer à 19 élus.

Nadine SENDEL demande s'il est possible de voir les visuels des chaises et des tables.

Baptiste TALLAN présente à l'écran la configuration de la nouvelle pièce avec le visuel des tables et des chaises.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal a décidé à l'unanimité :

1° de retenir l'offre de la société Dactyl Buro Aménagement d'un montant de 10 427,02 € HT ;

2° d'autoriser M. le Maire ou son adjoint délégué à signer les marchés ainsi que tout document nécessaire à l'application de la présente délibération.

### **4. Finances – Réalisation d'une ligne de trésorerie**

Monsieur le Maire donne la parole à Dorian DELFOLIE.

Celui-ci expose que la commune, pour ses besoins de financement de l'année 2025, souhaite disposer d'une ligne de trésorerie de 350 000 € pour faire face à des besoins momentanés de trésorerie tel que le projet de réaménagement de la place de la mairie et celui de la rénovation énergétique de l'école maternelle.

Une consultation a été réalisée auprès de quatre organismes bancaires à savoir.

- La Caisse d'Epargne
- Le Crédit Agricole
- La Banque Postale

La Caisse d'Epargne n'a pas souhaité répondre à la consultation.

Les deux offres reçues sont les suivantes :

#### 1° Crédit Agricole :

- Montant : 350 000 €
- Durée : 12 mois
- Mise à disposition : au fur et à mesure des besoins par crédit d'office (2 jours ouvrés)
- Remboursement des fonds au gré de l'emprunteur par débit d'office (2 jours ouvrés)
- Facturation des intérêts : tous les mois au prorata des montants et des durées de tirages
- Base de calcul des intérêts : jours exacts/365 j
- Index de référence : EURIBOR 3 MOIS moyenné flooré à 0,00 %
- Marge : 0.82 %
- Commission d'engagement : 0,25 % l'an réglée dès la prise d'effet du contrat par débit d'office
- Frais de dossier : 300 € réglés dès la prise d'effet du contrat par débit d'office

#### 2° La Banque Postale :

- Montant : 168 000 €
- Taux d'intérêt : Fixe : 3.16% l'an
- Frais de dossier : 200 €
- Fonctionnement : Par tirages et remboursements, à la demande du client
- Montant : Tirages minimum de 10.000€
- Remboursement : L'intégralité de la ligne doit être remboursée à l'échéance du contrat

Après en avoir délibéré, le conseil municipal a décidé par 12 voix « pour » et 2 « contre » (Nadine SENDEL et Jean-Marc CHERTIER) :

1° de réaliser une ligne de trésorerie de 350 000 €, destinée à faire face à des besoins momentanés de trésorerie, auprès de la Caisse Régionale du Crédit Agricole Centre Loire dont les caractéristiques sont les suivantes :

- Durée : 12 mois
- Mise à disposition : au fur et à mesure des besoins par crédit d'office (2 jours ouvrés)
- Remboursement des fonds au gré de l'emprunteur par débit d'office (2 jours ouvrés)
- Facturation des intérêts : tous les mois au prorata des montants et des durées de tirages
- Base de calcul des intérêts : jours exacts/365 j
- Index de référence : EURIBOR 3 MOIS moyenné floré à 0,00 %
- Marge : 0.82 %
- Commission d'engagement : 0,25 % l'an réglée dès la prise d'effet du contrat par débit d'office
- Frais de dossier : 300 € réglés dès la prise d'effet du contrat par débit d'office

2° d'autoriser le Maire à procéder sans autre délibération aux demandes de versements des fonds et aux remboursements de la ligne de trésorerie précitée.

#### **4. Matériels - Vente d'un camion porteur**

Monsieur le Maire expose que le camion dont dispose la commune avait pour but de récupérer de la grave et de déplacer l'ancien barnum lorsque celui est utilisé. Avec l'achat des 2 nouveaux barnums, le camion n'est plus réellement d'une grande utilité pour la commune. Il a donc été envisagé de procéder à la vente aux enchères de ce camion avec une mise à prix à 17 000 €.

La date limite de remise des offres était fixée au 30 avril 2025 à 12h.

Seule une offre a été déposée pour un montant de 17 100 €.

La cession du véhicule excédent le montant de 4 600 €, une délibération du conseil municipal est nécessaire pour autoriser le Maire à le céder.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal a décidé à l'unanimité :

1° d'autoriser le Maire à vendre le Camion Mercedes 1823 pour un prix de 17 100 € à M. Marc Cottenet ;

2° d'autoriser la sortie de l'actif du Camion Mercedes 1823 ;

3° d'autoriser M. le Maire ou son adjoint délégué à signer tout document et à prendre toute décision relative à l'application de la présente délibération.

## **5. Voirie - Convention d'occupation du domaine public pour une station de recharge**

Baptiste TALLAN expose qu'il était prévu que la borne électrique soit remplacée par le SDE. Toutefois, le coût de maintenance annuel est de 900 €.

La commune a sollicité la société Station E qui déploie des stations de recharge pour véhicules électriques. Comme il s'agit d'une entreprise privée, il est prévu qu'elle verse à la commune une redevance d'occupation du domaine public chaque année. Le montant minimum de la redevance annuelle est fixé à 50 € au m<sup>2</sup>, pour une surface minimum de 6m<sup>2</sup> soit la somme de 300 € par an a minima.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal a décidé à l'unanimité :

- 1° d'adopter la convention avec la société Station E ci-annexée à la présente délibération ;
- 2° d'autoriser la société Station E à occuper le domaine public conformément à l'emplacement fixé par la convention précitée ;
- 3° d'autoriser M. le Maire ou son adjoint délégué à signer tout document nécessaire à l'application de la présente délibération.

## **6. Personnel communal – Création de postes**

Monsieur le Maire expose qu'un agent du secrétariat a fait connaître sa volonté de quitter la collectivité dans le cadre d'une mutation. Pour procéder à son remplacement, il convient donc de créer un poste d'un grade équivalent ou inférieur.

Nadine SENDEL déplore l'absence de sollicitation de la commission du personnel et demande s'il serait possible de transmettre les fiches de poste du secrétariat.

M. le Maire répond par l'affirmative et ajoute qu'en fonction des compétences dévolues à la nouvelle personne, il sera possible de redistribuer les compétences en fonction du profil qui sera recruté. La commission n'a pas été sollicitée dans la mesure où il était trop tard pour la réunion mais il est effectivement prévu qu'une commission du personnel soit organisée dans ce cadre.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal a décidé à l'unanimité :

- 1°) de procéder à la création des postes suivants à compter du 23 mai 2025 :

SERVICE	EMPLOIS	FILIERE	CAT	TAUX D'EMPLOI		ETP	STATUT	P / NP
ADMINISTRATIF	Adjoint administratif territorial	Adm.	C	TC		1	TIT	NP
ADMINISTRATIF	Adjoint administratif principal de 2ième classe	Adm.	C	TC		1	TIT	NP

- 2°) de modifier comme suit les tableaux des effectifs communaux

- a. Modification des effectifs globaux

	Proposition au conseil municipal	Situation au 23/05/2025

GRADE	Créations	Suppressions	Effectifs budgétaires
<b>Filière administrative</b>	<b>2</b>		<b>1</b>
Attaché territorial			1
<b>Filière administrative</b>			<b>1</b>
Rédacteur territorial			1
<b>Filière administrative</b>			<b>2,89</b>
Adjoint administratif p. 2 <sup>nd</sup> classe	1		2
Adjoint administratif	1		3
<b>Filière technique</b>			<b>5,37</b>
Adjoint technique			5,37
<b>Filière animation</b>			<b>1,79</b>
Adjoint d'animation			1,79
<b>Filière sociale</b>			<b>1,96</b>
Agent spé. principal de 1 <sup>ère</sup> classe école			1
Agent spé. principal de 2 <sup>ème</sup> classe école			0,96
<b>Contractuels</b>			<b>1,89</b>
Adjoint administratif (Accroissement temporaire d'activité)			0,89
Adjoint technique (Accroissement temporaire d'activité)			1

b. Nouveau tableau des effectifs globaux

AFFECTATION	EMPLOIS	FILIERE	CAT	TAUX D'EMPLOI	ETP	STATUT	P / NP
ADMINISTRATION	ATTACHE	ADM.	A	TC	1	TIT.	NP
ADMINISTRATION	REDACTEUR	ADM.	B	TC	1	TIT.	P
ADMINISTRATION	ADJOINT ADMINISTRATIF principal 2 <sup>ème</sup> CL	ADM.	C	TC	1	TIT.	P
ADMINISTRATION	ADJOINT ADMINISTRATIF principal 2 <sup>ème</sup> CL	ADM.	C	TC	1	TIT.	NP
ADMINISTRATION	ADJOINT ADMINISTRATIF	ADM.	C	TC	1	TIT.	P
ADMINISTRATION	ADJOINT ADMINISTRATIF	ADM.	C	TNC	1	TIT.	P
ADMINISTRATION	ADJOINT ADMINISTRATIF	ADM.	C	TNC	1	TIT.	NP
ADMINISTRATION	ADJOINT ADMINISTRATIF	ADM.	C	TNC	0,89	NON TIT.	NP
TECHNIQUE	ADJOINT TECHNIQUE	TECH.	C	TC	1	TIT.	P
TECHNIQUE	ADJOINT TECHNIQUE	TECH.	C	TC	1	TIT.	P
TECHNIQUE	ADJOINT TECHNIQUE	TECH.	C	TC	1	NON TIT.	NP
TECHNIQUE	ADJOINT TECHNIQUE	TECH.	C	TNC	0,87	TIT.	P
TECHNIQUE	ADJOINT TECHNIQUE	TECH.	C	TNC	0,90	TIT.	P
TECHNIQUE	ADJOINT TECHNIQUE	TECH.	C	TNC	0,80	TIT.	P

TECHNIQUE	ADJOINT TECHNIQUE	TECH.	C	TNC	0,80	TIT.	P
TECHNIQUE	ADJOINT TECHNIQUE	TECH.	C	TNC	0,80	NON TIT.	P
ANIMATION	ADJOINT ANIMATION	ANIM.	C	TC	1	TIT.	P
ANIMATION	ADJOINT ANIMATION	ANIM.	C	TNC	0,79	TIT.	P
SOCIALE	ATSEM PRINCIPAL 1ère CL	SOC.	C	TC	1	TIT.	P
SOCIALE	ATSEM PRINCIPAL 2 <sup>ème</sup> CL	SOC.	C	TNC	0.96	TIT.	P

3°) d'autoriser M. le Maire ou M. le Maire- Adjoint délégué à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

### **7. Remboursement de frais à un conseiller municipal**

Monsieur le Maire expose que dans le cadre de l'organisation de la commémoration du 8 mai 1945, Marie-Laurence PIERRE a été missionnée pour l'achat des boissons pour le vin d'honneur offert par la municipalité.

Le montant de cette dépense s'élève à 128,09 €. Le fournisseur est la société Carrefour mais comme cette dernière a fait l'objet d'un rachat, la commune n'avait pas été prévenue et le compte était désactivé.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal a décidé à l'unanimité :

d'autoriser le remboursement de la somme de 128,09 € avancée par Mme Marie-Laurence PIERRE dans le cadre de l'achat des boissons pour le vin d'honneur prévu à l'occasion de la commémoration du 8 mai 1945.

### **8. Questions et informations diverses**

Jean-Marc CHERTIER demande à savoir si le dossier Colladant a avancé.

Monsieur le Maire répond qu'un avancement a été constaté dans la mesure où un rendez-vous est prévu avec M. Colladant.

Jean-Marc CHERTIER évoque le sujet des ponts de l'ensemble de la commune dans la mesure où une polémique nationale a mis en évidence la dangerosité d'un pont sur 5. Jean-Marc CHERTIER demande si les ponts qui traversent la commune sont en mauvais état.

Baptiste TALLAN répond que ce sujet a été lancé par le Département. Tous les ponts ont été vérifiés car ils sont tous situés sur des routes départementales hormis celui de la rue de l'ancienne gare qui appartient à la commune. Celui situé rue Charles de Mangou a été vérifié plusieurs fois suite à des bruits importants constatés lors de passage de véhicules.

Jean-Marc CHERTIER demande ce qu'il en est de la passerelle en très mauvais état située à proximité de la Poste. Monsieur le Maire répond qu'il est prévu de l'évoquer lors de la prochaine rencontre avec la Poste.

Nadine SENDEL demande si l'actuel chemin reliant la salle polyvalente à la mairie sera maintenue à la suite des travaux.

Victor GRAVELET répond qu'à terme, il est prévu de le supprimer mais les éclairages de l'ancien chemin seront déplacés sur le nouveau.

Nadine SENDEL demande si concernant le bulletin d'information municipal (BIM), il en prévu une autre édition en fin d'année.

Baptiste TALLAN répond que le prochain BIM est le seul prévu à ce jour pour cette année et que seules deux associations ont demandé une parution pour le prochain.

Nadine SENDEL informe qu'elle a été sollicitée par Bernard SAUMON pour identifier les dernières tombes des morts pour la France. Il y en aurait 3 à restaurer et une où il n'est pas indiqué « mort pour la France ». M. Saumon était plutôt d'avis de réaliser des recherches et de la restaurer. L'association a prévu dans son projet la restauration du monument aux morts.

Victor GRAVELET informe que concernant les travaux de la place, le côté « extension nord » avance très bien et présente même de l'avance sur le planning initial. Tous les réseaux sont terminés. Il est prévu que les fonds de forme soient bientôt réalisés. Les désactivés pourraient être coulés mi-juin.

Christian BILLOT informe qu'il est prévu d'installer une rallonge électrique en mairie pour qu'elle soit utilisée dans le cadre du marché et il sera possible d'y brancher le coffret pour les associations.

Yvan BOUTREAU informe de la parution d'un livre de Marine DEFLANDRE et Estelle DIANETELL qui s'intitule « Regarde » et porte sur l'autisme. Il propose de l'offrir aux classes primaires de Levet. Il ajoute qu'il s'agit d'un ouvrage particulièrement bien élaboré et sensible.

Baptiste TALLAN rappelle l'ouverture de deux nouveaux commerces sur la commune. Le premier commerce a ouvert le 6 mai et s'appelle « Fil Fer Fripes », le second est un fleuriste LINA'S qui a ouvert vendredi dernier.

Monsieur le Maire informe de l'organisation du 13 juillet quant à la présence des conseillers municipaux durant la manifestation. Il invite ces derniers à se rapprocher de Mme Marie-Laurence PIERRE.

Monsieur le Maire fait part de ses remarques à Nadine SENDEL sur l'organisation du 8 mai en précisant en premier lieu qu'il est important que le Maire soit au courant de l'organisation. Il ajoute qu'il a découvert 3 jours avant la commémoration qu'une exposition était prévue sur Levet ainsi que la distribution de bonbons. Monsieur le Maire précise qu'il ne met pas en cause l'organisation mais l'absence de communication pour ce qui le concerne

Nadine SENDEL précise que la distribution de bonbons a été faite par l'association des anciens combattants. Elle ajoute qu'il aurait été pertinent de communiquer sur les réseaux.

Nadine SENDEL remercie les enfants des écoles et Anna qui a joué de la flûte sur l'hymne européen.

Marc DUTARTRE demande si le projet de Boulangerie est toujours d'actualité à la Croix-Blanche.

Monsieur le Maire répond que plusieurs projets sont envisagés et qu'il reviendra en temps voulu vers les élus pour leur faire part d'un projet concret.

Monsieur le Maire informe des dates suivantes :

- dimanche 25 mai : fête de la nature organisée par EPTCL à Serruelles
- Mardi 27 mai 2025 : Journée Nationale de la Résistance
- Mercredi 28 mai 2025 : fin de l'expérimentation des chicanes
- Dimanche 1er juin 2025 : Fête au village organisé par le comité des fêtes à la salle polyvalente du Crôt Blin et dans les rues alentours avec l'inauguration à 10h30
- Dimanche 8 juin 2025 : Journée nationale d'hommage aux morts pour la France en Indochine
- Jeudi 12 juin 2025 : conseil municipal à la salle polyvalente à 19h
- Samedi 14 juin 2025 : Saison Culturelle organisé par Levet de Rideau avec le One woman show de Victoire GILARDIN à la salle polyvalente à 20h30
- Dimanche 15 juin 2025 : Ciné rural à 20h organisé par les Lapinos avec la diffusion du film « Des jours meilleurs » à la salle polyvalente à 20h

L'ordre du jour étant épuisé, M. le Maire lève la séance à 20h01.

Bruno MARECHAL,  
Maire

Baptiste TALLAN  
Secrétaire de séance